

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la voirie vient de me communiquer un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux reconnaissances et aux études de sols sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

En effet, la direction de la voirie dispose de marchés annuels permettant la réalisation de sondages et d'essais en laboratoire ainsi que la rédaction de rapports de synthèse géotechnique permettant d'apprécier le niveau et le type de fondation des ouvrages d'art (ponts routiers, passerelles pour piétons et cycles, trémies, etc. Il faut signaler que ces études sont nécessaires et réglementaires et revêtent parfois un caractère d'urgence.

Il convient d'engager les consultations en vue du renouvellement de ces marchés.

Ces prestations, d'un montant global estimé à 1 000 000 F TTC par an, pourraient être divisées en deux lots géographiques faisant chacun l'objet d'un marché à bons de commande conclu pour l'année 1999 avec possibilité de reconduction pour deux fois une année.

La procédure utilisée serait l'appel d'offres ouvert.

- lot n° 1 : Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> arrondissements de Lyon, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi-Lune, Vernaison,

- lot n° 2 : Albiigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Décines Charpieu, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Jonage, Limonest, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> arrondissements de Lyon, Montanay, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 5 mai 1998 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

**2° - Autorise** monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

**3° - Décide** que :

a) - la dévolution de ces travaux se fera par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**4° - La dépense** à engager pour cette opération sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine pour la direction de la voirie - exercices 1999 et suivants - comptes 615 237 en fonctionnement et 231 550 en investissement - opération 0113.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,